

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 10 janvier à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 05 janvier 2023

Secrétaire : M. MEUNIER Jérémie

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BIGOT Florent, M. BOURDIER Olivier, M. POISSON Eric, Mme LUNEAU Véronique, Mme PLAIRE Alégria, M.GREMILLET Julien

Excusée : Mme EUZENAT Annick



Le Conseil Municipal arrête le Procès-Verbal de la réunion du 06 décembre 2022

- AVENANT A LA CONVENTION DE REALISATION OU DE CONTROLE CNRACL :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a conclu en 2020 une convention de réalisation des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion ; cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Le Centre de Gestion propose de prolonger la convention qui nous lie par un avenant, jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 09 Voix pour
- 00 Voix contre
- 00 Abstention

Donne son accord et autorise le Maire à signer la convention.

- EAUX DE VIENNE SIVEER : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS INCENDIE DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé de confier au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer, l'entretien et le contrôle des équipements incendie. A cette occasion une convention a été signée à partir du 01 janvier 2017 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Eaux de Vienne SIVEER propose donc de signer une nouvelle convention à compter du 01 janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Il est proposé en option, le test d'aspiration sur réserve incendie tous les 6 ans ainsi que le contrôle de l'état, du niveau de la réserve incendie et la manœuvre des vannes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 09 Voix pour
- 00 Voix contre
- 00 Abstention

autorise M. le Maire à valider l'option citée ci-dessus
autorise M. le Maire à signer la convention.

- AT 86 : DEVIS ORDINATEUR :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devient nécessaire de changer le matériel informatique du secrétariat.

Il informe qu'il a en sa possession un devis de l'AT 86 pour un montant de 1 780.00 € HT soit 2 136.00 € TTC (unité centrale, logiciels, l'installation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 09 Voix pour
- 00 Voix contre
- 00 Abstention

donne son accord et autorise le Maire à signer le devis.

- ORGANISATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX 2023 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cérémonie des vœux 2023 est prévue le samedi 21 janvier 2023 à partir de 17 h 30 à la salle polyvalente de Cuhon.

Il discute des différents sujets à aborder lors de la cérémonie.

Il propose de commander un cocktail salé à M. MARTEAU de Massognes et de la frangipane à M. MARTIN de Mirebeau pour 80 personnes environ. Il se charge d'acheter la boisson au magasin AUCHAN de Mirebeau.

Il informe que 4 colis ont été commandés au magasin « Senteurs des mets » de Mirebeau pour être remis aux nouveaux habitants présents lors de la cérémonie des vœux.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette organisation.

- PROJET DE RAPPROCHEMENT ENTRE COMMUNES :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'exprimer ses souhaits quant aux différents sujets à aborder lors d'une prochaine réunion pour le projet de rapprochement entre communes.

Le Conseil Municipal propose :

- la fusion : avec quelles communes ?
- le personnel communal : (les conditions de travail, le lieu de travail...)
- la partie financière : les taux d'imposition...

Le Maire informe, que le Conseil Municipal sera tenu au courant des différentes réunions à venir.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Relevés des comptages routiers sur la RD 738 au niveau du lieu-dit TALBOT :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un relevé des comptages routiers sur la RD 738 au lieu-dit Talbot a été effectué, par le Département, du 28 septembre au 04 octobre 2022.

Le résultat est que 80% des véhicules sont en excès de vitesse.

Afin de limiter ces excès de vitesse, la Direction des Routes du Département propose l'aménagement suivant :

- haie à rabattre et containers à déplacer sur la droite direction Thénézay
- allonger la limitation de vitesse côté Mirebeau
- mise en place d'une ligne continue sur l'ensemble de la zone 70

- Arbres autour de la salle polyvalente :

M. LE BRAS André propose de couper les pins qui sont régulièrement habités par des chenilles processionnaires et de les remplacer par d'autres essences.